

Avis adopté

Séance plénière du 24 mai 2023

SNML2 : Se mobiliser dès maintenant pour atteindre le bon état écologique

Déclaration du groupe Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale & Outre-mer

Grâce aux Outre-mer, la France est la deuxième puissance maritime mondiale. Une fois de plus, nous constatons que ces territoires offrent à la France une richesse incommensurable, un rayonnement international et un positionnement géostratégique.

Pourtant, nous constatons que les effets d'annonce ne sont, une fois de plus, pas suivis d'effets.

La Stratégie Nationale Mer et Littoral pour la période 2017-2022 était censée permettre de « libérer le potentiel français » en priorisant trois secteurs que sont l'économie, la protection des écosystèmes marins et du littoral ainsi que la connaissance.

En dépit des ambitions qui figurent dans ce cadre de référence des politiques publiques concernant la mer et le littoral, les résultats restent en deçà des quatre objectifs fixés en matière :

- De transition écologique ;
- De développement d'une véritable filière d'économie bleue ;
- De préservation des littoraux et des milieux marins ;
- De rayonnement de la France. Pire, comme l'a récemment rappelé le Sénat et notre Délégation aux

Outre-mer dans sa contribution, si la première version de la SNML fait référence aux Outre-mer, son pilotage et sa mise en œuvre sont exclusivement confiés au ministère de la transition écologique.

Malgré les précisions de la place à part qu'occupe les Outre-mer dans la stratégie de la France avec ses 97 % d'espace maritime, ces territoires attendent toujours cinq ans après, les déclinaisons territoriales. L'ancienne ministre des Outre-mer puis de la mer, Annick GIRARDIN a même reconnu, qu'« il est difficile de dresser un bilan du déploiement de la stratégie maritime nationale en outre-mer, puisqu'elle n'a pas été mise en place dans tous les territoires ».

Comment alors préparer une SNML 2 lorsque les ministères en charge sont incapables d'évaluer l'existant, notamment en recensant les territoires qui disposent d'un document de bassin ? Comment, encore envisager de nouveaux objectifs et de nouvelles orientations stratégiques lorsque les premières ne sont toujours pas déployées ?

Devons-nous une fois de plus, nous nourrir et nous satisfaire de déclarations de bonnes intentions ? Se mobiliser dès maintenant pour atteindre le bon état écologique suppose de co-construire en amont avec les élus des Outre-mer pour contribuer à l'élaboration de la prochaine stratégie maritime nationale en lançant des consultations dans chacun de nos territoires. L'autre axe stratégique réside à la fois dans le pilotage et la gouvernance ainsi que dans les moyens budgétaires alloués.

En dépit des insuffisances de la SNML 1 et de nos réserves sur la future stratégie, nos deux groupes ont voté cet avis.